

# Action sociale des Personnels Commission de Secours

Tous les ans, une enveloppe d'environ 2,2 Millions d'Euros est provisionnée pour répondre favorablement aux différents collègues rencontrant des difficultés familiales et/ou financières.

Les principales causes des demandes résident sur des besoins de financement en mobilité, déménagement des agents, mais surtout des problématiques liées à la Santé et à la Prévoyance des Personnels.

Dans ce cadre, des aides financières d'un montant pouvant atteindre 1300 Euros ou des prêts d'un montant de 2500 Euros (remboursables sur 36 mois), peuvent être sollicités auprès du service social, pour être présentés en Commission d'Attribution toutes les 3 semaines.

Par ailleurs, des aides existent pour l'accompagnement ou l'aménagement « personnel » (et non le poste de travail) dont le plafond peut atteindre 3500 Euros sans conditions de ressources à l'attention des familles du ministère de la Justice dont un membre ou un ayant droit souffre d'un handicap.

Enfin, dans le cadre d'un décès, un soutien financier forfaitaire de 1500 Euros pour le financement des obsèques est octroyé aux familles en activité.

En termes de bilan, l'année 2020 s'est distinguée par la création d'une commission d'exception hebdomadaire pendant le premier confinement, sous l'impulsion notamment de **l'UNSa Justice**. Celle-ci visait à répondre aux besoins de financement tant alimentaires, énergétiques que de logement.

Depuis le début de l'année 2021, les demandes d'aides sociales progressent de 5%. Il s'agit majoritairement de Personnels de catégorie C issus de la DAP ou de la DSJ. S'agissant de la DPJJ, le nombre de sollicitation des Personnels contractuels est aussi en progression.

**Au regard de ce premier bilan et dans le contexte actuel, l'UNSa Justice veillera à ce que l'administration soit attentive au pouvoir d'achat des Agents.**

Enfin, si **l'UNSa Justice** considère que l'ordonnance sur la Protection Sociale Complémentaire est un début de réponse et qu'elle va permettre le financement individuel d'une mutuelle en 2022, la question des garanties demeure un sujet essentiel pour les années à venir.

C'est pour cela que **l'UNSa Justice**, restera extrêmement vigilante sur l'évolution des discussions en matière de Mutuelle afin que les droits des Agents soient préservés.

**L'UNSa Justice, le syndicat multi catégoriel qui propose et agit  
pour l'ensemble des Personnels...**

